

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

TAHITI 158 - N° 32.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana maia 11 no Ateo 1866.

PREL DE VAPORISER (capacité d'éclaircir):
 D'un... 10 fr.
 D'un... 10 fr.
 D'un... 10 fr.
 Un nombre de copies.

Par les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 AU BUREAU DE LA POSTE,
 Imprimerie du Gouvernement.

PREL DES ANNONCES (en colportage):
 Les 20 premiers lignes... 50 c. la ligne.
 Les annonces répétées se paient au même prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

LETRE DE L'EMPEREUR AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES.
PARTIE OFFICIELLE. — Décret nommant un Résident et officier de l'état civil à l'île Moorea.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Arrivée du courrier d'Europe. — Avis administratif. — Paix devenues. — Liste des Indigènes ayant acquitté leurs taxes. — Mouvements du port. — Marché de l'épave. — Tableau d'éclairage. — Annonces.

On lit dans le *Moniteur* du 13 juin:
 L'Empereur a adressé la lettre suivante à M. Drouyn de Lhuys, son ministre des affaires étrangères:

Palais des Tuilleries, le 14 juin 1866.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Au moment où sembleraient s'évanouir les espérances de paix que la réunion de la conférence nous avait fait concevoir, il est essentiel d'expliquer par une circulaire aux agents diplomatiques et d'éclaircir les idées que mon Gouvernement se propose d'apporter dans les conseils de l'Europe et la conduite qu'il compte tenir en présence des événements qui se préparent.

« Cette communication placera notre politique dans son véritable jour.

« Si la conférence avait eu lieu, votre langage, vous le savez, devait être explicite; vous deviez déclarer, en mon nom, que je repoussais toute idée d'agrandissement territorial tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. En effet, sans nous préoccuper de songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance, et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France.

« A des dehors de ces circonstances, je crois plus digne de notre pays de préférer à des acquisitions de territoire le précieux avantage de vivre en bonne intelligence avec nos voisins, en respectant leur indépendance et leur nationalité.

« Animé de ces sentiments, et n'ayant en vue que le maintien de la paix, j'avais fait appel à l'Angleterre et à la Russie pour adresser ensemble aux parties intéressées des paroles de conciliation.

« L'accord établi entre les puissances neutres restera à lui seul un gage de sécurité pour l'Europe. Elles avaient montré leur haute impartialité en prenant la résolution de restreindre la discussion de la conférence aux questions pendantes. Pour les résoudre, je croyais qu'il fallait les aborder franchement, les dégager du voile diplomatique qui les couvrait, et prendre en sérieuse considération les vœux légitimes des souverains et des peuples:

- « Le conflit qui s'est élevé à trois causes:
- « La situation géographique de la Prusse mal définitive;
- « Le vœu de l'Allemagne demandant une reconstitution politique plus conforme à ses besoins généraux;
- « La nécessité pour l'Italie d'assurer son indépendance nationale.

« Les puissances neutres ne pouvaient vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures des pays étrangers; néanmoins les cours qui ont participé aux actes constitutifs de la Confédération germanique avaient le droit d'examiner si les changements réclamés n'étaient pas de nature à compromettre l'ordre établi en Europe.

- « Nous aurions, en ce qui nous concerne, désiré voir les Etats secondaires de la Confédération une union plus intime, une organisation plus puissante, un rôle plus important: pour la Prusse, plus d'homogénéité et de force dans le Nord; pour l'Autriche, le maintien de sa grande position en Allemagne. Nous aurions voulu en outre que, moyennant une compensation équitable, l'Autriche pût céder la Vénétie à l'Italie; car si, de concert avec la Prusse, et sans se préoccuper du traité de 1852, elle a fait au Danemark une guerre au nom de la nationalité allemande, il me

paraissait juste qu'elle reconût en Italie le même principe en complétant l'indépendance de la péninsule.

- « Telles sont les idées que, dans l'intérêt de repos de l'Europe, nous aurions essayé de faire prévaloir. Aujourd'hui il est à craindre que le sort des armes seul en décide.
- « En face de ces éventualités, quelle est l'attitude qui convient à la France? Devons-nous manifester notre déplaisir parce que l'Allemagne trouve les traités de 1815 impuissants à satisfaire ses tendances nationales et à maintenir sa tranquillité?
- « Dans la lutte qui est sur le point d'éclater, nous n'avons que deux intérêts: la conservation de l'équilibre européen, et le maintien de l'œuvre que nous avons contribué à édifier en Italie. Mais pour sauvegarder ces deux intérêts, la force morale de la France ne suffit-elle pas? Pour que sa parole soit écoutée, sera-t-elle obligée de tirer l'épée? Je ne le pense pas. Si, malgré nos efforts, les espérances de paix ne se réalisent pas, nous sommes néanmoins assurés, par les déclarations des cours engagées dans le conflit, que, quels que soient les résultats de la guerre, aucune des questions qui nous touchent ne sera résolue sans l'assentiment de la France. Restons donc dans une neutralité attentive, et, forcé de notre désintéressement, animés du désir sincère de voir les peuples de l'Europe oublier leurs querelles et s'unir dans un but de civilisation, de liberté et de progrès, demeurons confiants dans notre droit et calmes dans notre force.
- « Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLEON. »

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision en date du 10 août 1866, M. Servan (André-Pierre) a été nommé Résident et officier de l'état civil à l'île Moorea.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Arrivée du courrier d'Europe.

Le *Taspiro*, venant de Payis, est entré hier dans notre port, après une traversée des plus rapides.

Il apporte des nouvelles très-importantes. Nous en donnons ci-après le résumé d'après les bulletins du *Moniteur universel* dont les dates vont jusqu'au 15 juin:

Le 13 juin, le drape germanique a décidé, par neuf voix contre six, la mobilisation de l'armée fédérale, à l'exception du corps que doit fournir la Prusse.

A la suite de ce vote, M. de Savigny a déclaré, au nom de son gouvernement, que la Prusse sortait de la confédération.

Le gouvernement autrichien a rappelé de Berlin sa légation tout entière. Il a confié à la légation des Pays-Bas la protection de ses nationaux dans le royaume de Prusse. Jusqu'ici le ministre et les conseils de Prusse en Hollande avaient été chargés de la protection des Autrichiens; désormais leurs intérêts sont confiés au ministre et aux conseils des Pays-Bas.

La brigade autrichienne qui se trouvait à Altona a évacué cette ville. Elle a traversé Hambourg et l'Elbe; et l'on mande que le Hanovre lui a donné l'autorisation de passer sur son territoire en se servant des chemins de fer.

D'après les correspondances de Berlin, le prince Frédéric Charles a pris le commandement en chef de l'armée prussienne réunie sur les frontières de la Saxe. Les généraux commandant les divisions ont été nommés.

Le *Moniteur universel* publie une ordonnance portant qu'en cas de guerre les navires de commerce appartenant à un pays ennemi ne seront pas capturés par les bâtiments de guerre prussiens, pourvu qu'il y ait réciprocité de la part de l'ennemi.

Des députés de Gènes et de Milan annoncent le passage du général Garibaldi se rendant à Gênes.

On écrit de Florence que le nombre des enrôlés volontaires présents aux cinq dépôts s'élevait, à la date du 27 mai, à 19,500. Le chiffre de ceux qui s'étaient présentés et n'étaient pas encore inscrits, était, à la même date, d'environ 30,000. Le mouvement considérable qui est résulté dans tout le royaume de l'appel et du déplacement de ce grand nombre d'hommes n'a donné lieu nulle part à aucun désordre fâcheux.

MAIRIE DE LA FAMILLE FRANÇAISE.
 1^{er} août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, pat. Charley.
 2nd août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.
 3rd août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.
 4th août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.
 5th août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.
 6th août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.
 7th août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.
 8th août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.
 9th août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.
 10th août. Cabot de Protée: Spah, de 20 ton, cap. Pato.

MARCHE DE PAPIERS.

Dépens apportés sur la place du marché, du vendredi 3 au jeudi 9 août 1866 inclus.

Matin	Midi	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Total
Païni (1)	19000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (2)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (3)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (4)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (5)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (6)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (7)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (8)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (9)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (10)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (11)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (12)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (13)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (14)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (15)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (16)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (17)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (18)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (19)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (20)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (21)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (22)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (23)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (24)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (25)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (26)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (27)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (28)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (29)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (30)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (31)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (32)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (33)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (34)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (35)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (36)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (37)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (38)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (39)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (40)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (41)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (42)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (43)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (44)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (45)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (46)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (47)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (48)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (49)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (50)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (51)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (52)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (53)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (54)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (55)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (56)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (57)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (58)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (59)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (60)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (61)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (62)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (63)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (64)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (65)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (66)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (67)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (68)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (69)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (70)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (71)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (72)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (73)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (74)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (75)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (76)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (77)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (78)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (79)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (80)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (81)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (82)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (83)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (84)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (85)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (86)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (87)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (88)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (89)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (90)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (91)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (92)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (93)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (94)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (95)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (96)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (97)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (98)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (99)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130
Païni (100)	14000	80	4,250	Report.	80 pag	50	7,130

Etat des bestiaux abattus à Papéete, du vendredi 3 au jeudi 9 août 1866 inclus.

Date	Boeuf	Porc	Coq	Canard	Chapon	Volaille
3 août	Boeuf, 4	Porc, 4	Coq, 4	Canard, 4	Chapon, 4	Volaille, 4
4 août	Boeuf, 4	Porc, 4	Coq, 4	Canard, 4	Chapon, 4	Volaille, 4
5 août	Boeuf, 4	Porc, 4	Coq, 4	Canard, 4	Chapon, 4	Volaille, 4
6 août	Boeuf, 4	Porc, 4	Coq, 4	Canard, 4	Chapon, 4	Volaille, 4
7 août	Boeuf, 4	Porc, 4	Coq, 4	Canard, 4	Chapon, 4	Volaille, 4
8 août	Boeuf, 4	Porc, 4	Coq, 4	Canard, 4	Chapon, 4	Volaille, 4
9 août	Boeuf, 4	Porc, 4	Coq, 4	Canard, 4	Chapon, 4	Volaille, 4

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.—LE CREDITIER BOURGNE A L'HONNEUR D'INFORMER MM. les créanciers de la famille Fournier qu'il est prêt à recevoir au Tribunal, le mardi quatorze août courant, à deux heures de l'après-midi, à l'effet de statuer sur diverses questions relatives à ladite faillite.
 Papéete, le 30 août 1866.
 A. BOSCHER.

Vente aux enchères.—Mardi 14 août, à midi, dans le magasin de MM. Foster et Adams, M. P. Bonneau, commissaire-priseur, vendra, par ordre de son capitaliste Lafor, des navires Papéete, pour compte de quide droit 40 caisses vin Bordeaux, 24 b. Tubé. 20 caisses eau-de-vie, 24 b. 2 caisses vin Champagne, 25 b. etc., etc., etc. 302-11800-1

VENTE OU LOCATION DE TERRES.—HOO BAA ET TE TARAHO BAA FENIA.
 M. Me Amiot, domicilié à Papéete, est dans l'intention de vendre à Huronau a Fani les vallées Ori et Teuruaava, situés à Aroé et limités sous les nos 96 et 97.
 Te opana nei o Me Amiot, e tahi i Papéete, i te hoo aroé a Huronau a Fani iho peho ra Ori e Teuruaava, te vai i Aroé e te tonite hia i te no 96 e te no 97.
 Te opana nei o Huronau a Fani, e tahi i Papéete, i te hoo aroé a Huronau a Fani iho peho ra Ori e Teuruaava, te vai i Aroé e te tonite hia i te no 96 e te no 97.
 301-11800-1

ENREGISTREMENT DE TERRES.—TOMIIE BAA FENIA.
 L'indigène Hounnan a Tevoro, domicilié à Punaiaia, demande que les terres Faraké et Tehoranau, situées à Papéete et limitées sous les nos 10 et 11, au nom de Tehoranau a Tevoro, soient enregistrées au nom de son fils Tehoranau a Tevoro.
 Te opana nei o Hounnan a Tevoro, e tahi i Punaiaia, te tonite hia iho peho ra Faraké e Tehoranau, te vai i Papéete e te tonite hia i te no 10 e te no 11, au nom de Tehoranau a Tevoro, te vai iho peho ra Faraké e Tehoranau, te vai i Papéete e te tonite hia i te no 10 e te no 11.
 296-11800-1

EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE AUX HEURES D'OUVERTURE:
CARTE DES ARCHIPELS DE LA COLONIE ET DES ILES VOISINES.
 Prix, 5 fr. 00
 Cette carte n'est autre que la carte de Géographie française, n° 985, édition de 1857.
LE MESSENGER DE TATI, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 4 heures du soir. Prix du numéro, 0 fr. 20
PRIX DE L'ABONNEMENT: PRIX DES ANNONCES:
 Par an, 12 fr. 00
 Par trimestre, 3 fr. 00
 Par mois, 1 fr. 00
 Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au bureau de la poste, ainsi que les divers tableaux d'impression à effectuer pour le compte des particuliers.
EN BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCCÉANIE. Prix, le numéro, 1 fr. 00
 (Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messager.)

CAISSE ARCHICOLE.—Les Indigènes dont les noms suivent ont demandé l'autorisation de vendre à la Caisse agricole les terres ci-après:

Noms des terres.	Noms des propriétaires.—Ite no te fua fenua.	Contenance.
Tefitaka	Pena a Parahi	
Maturo	Tuahu	997
Dosable	Tuahu	928
Fanaua	Fanaiaitu Huronau a Tevoro	964
Puaa	Vena Afaiaa	9
Papatae	Mihinea a Teritaraa	294
Papa	Honua a Honoua a Havaa	295
Farahe (partie, hoo peho)	Tai a Vairupe, Honoua v. a Vairupe a Vahiaa	300
Enipoo	Taari o Paia a Tarapahi	306
Haraa	Taari a Honoua a Havaa	318
Taruaa	Marae a Taiaoa	321
Tepiripi	Teuhanga Moeare a Tehu	326
Teahia	Tehu iroa a Tehu a Tehu	327
Tepanai	Paura Tehu a Tehu	329
Akera (partie—hoo peho)	Yemania Paremo a Tehu	331
Tiapi	Tehu iroa a Tehu Tehu	332
Tehu	Tuua Tehu a Tehu	333
Tiapi	Tehepe Pataua a Popé	337
Teou	Tehu a Honou a Teou	338
Nouava	Tehu a Tehu a Tehu	343
Taoro	Marae a Teimi a Tahipé	344
Mouarahu	Bure a Tehoua a Pava	348
Taruaa	Taara a Tehu a Tehu	349
Ahohia	Taoua Tehu a Tehu	350
Rainoua	Iroa a Tehu a Tehu	357
Ahohia	Teou a Tehu a Teou	358
Moechi	Marae Teimi a Tahipé	359